

LES DIX COMMANDEMENTS, FONDEMENTS DE TOUTE CIVILISATION AUTHENTIQUE

Père Bernard DOMINI

Nous voici dans la dernière partie de notre Forum. Nous voudrions conclure ce Forum en montrant qu'il n'y a pas d'autre alternative que l'obéissance à la Loi de Dieu comme fondement d'une civilisation authentique. On nous objectera : mais la Loi des dix Commandements fait partie de la Révélation et donc elle ne peut pas être imposée à tous les hommes. C'est vrai, mais cette Loi des dix Commandements est tout simplement la révélation explicite de la Loi naturelle que tout être humain, par sa raison et sa conscience, devrait découvrir. Nous pouvons donc dire que les dix Commandements de Dieu sont bien le fondement sûr de toute civilisation authentique parce qu'ils expriment avec certitude la Loi naturelle inscrite dans la conscience morale de tout être humain, créé à l'image et ressemblance de Dieu.

I. DIEU PREMIER SERVI

Les Livres de sagesse ont été composés, sous l'inspiration du Saint-Esprit, pour faire découvrir aux membres du Peuple de Dieu les priorités de leurs choix de vie. Pour les Sages d'Israël, l'observance des commandements est le début de la Sagesse. La désobéissance aux commandements conduit à des actes qui font perdre la Sagesse : adorer des idoles qui ont été fabriquées par des hommes, n'est-ce pas folie ? Faire de faux témoignages en usant à faux du Nom de Dieu, la Vérité en Personne, n'est-ce pas un acte insensé, alors que l'on sait que Dieu voit tout et sait tout et qu'un jour toute la vérité sera connue ? Refuser de sanctifier le Jour du Seigneur, c'est entrer dans une vie sans repos en Dieu, sans joie spirituelle de l'esprit, c'est aller au-devant d'une vie sans but profond, c'est perdre le sens de la signification profonde de l'existence : c'est bien contraire à la Sagesse.

Lorsque saint Jean-Paul II est venu pour la première fois en France (juin 1980), il nous a posé cette double question : « France, es-tu fidèle aux promesses de ton baptême, es-tu fidèle à l'alliance avec la Sagesse éternelle ? » N'oublions pas les promesses de notre Baptême : nous nous sommes engagés à renoncer au mal et à servir Dieu ! Par le Baptême, nous avons choisi le Christ,

disait encore saint Jean-Paul II à la France en 1996 à Reims, nous avons donc choisi l'alliance avec la Sagesse éternelle = le Christ ! Dans son dernier appel à la France, le 15 août 2004, ce saint Pape nous avait demandé de défendre notre liberté dans le Christ et il avait lancé ce vibrant appel aux mamans et à toutes les femmes : « Soyez les sentinelles de l'invisible ! » Vous le serez par l'observance de la Loi de Dieu et nous serons tous libres dans le Christ par cette même obéissance car seule l'obéissance à la Loi de Dieu fait entrer dans la vraie liberté des enfants de Dieu.

Discerner les signes des temps par rapport à Dieu. Notre monde occidental est marqué par le matérialisme pratique : beaucoup vivent sans avoir besoin de Dieu ! Dieu est devenu comme le grand absent de notre société française et des nations européennes aux racines chrétiennes. L'Argent devient le dieu Mammon dont a parlé Jésus et qui prend la place de Dieu le Père. Le sport, pour un grand nombre, remplace la religion. Beaucoup « sacrifient » la Messe pour un match de football ou de rugby et ne sanctifient plus le jour du Seigneur. Les médias, qui pourraient faire beaucoup de bien, absorbent le temps de beaucoup de nos contemporains, qui n'ont plus le temps de penser à Dieu. Le matérialisme pratique a tellement envahi notre société que, lorsque l'on a tout, on n'a plus besoin de Dieu. Dieu est le grand absent de nos sociétés.

Discerner les conséquences du néo-paganisme : relisons le premier chapitre de l'épître aux Romains. Augustin pécheur a été éclairé par ce texte de saint Paul. L'apôtre des Nations écrit que l'idolâtrie a eu une triple conséquence : l'impureté, l'homosexualité et la débauche sous toutes ses formes.

La civilisation authentique doit reconnaître la souveraineté de la famille. Les familles catholiques doivent se mobiliser à la suite de saint Jean-Paul II, le Pape de la famille, pour faire redécouvrir aux hommes de notre temps et aux sociétés l'importance vitale de la famille. Ce saint Pape était très conscient des dangers qui menaçaient l'institution familiale. Nous savons combien les lois de notre pays ne la favorisent pas. Sachons œuvrer pour une meilleure reconnaissance de ses droits et sachons expliquer le pourquoi de l'institution familiale pour l'éducation des enfants, leur épanouissement et le bien des sociétés et de l'Église. Depuis la loi légalisant le prétendu « mariage homosexuel » en France, la déconstruction de la famille ne cesse de s'aggraver. Ne baissons pas les bras. Le cardinal Caffara, grand collaborateur de Saint Jean-Paul II, avait révélé qu'au moment où il fondait l'Institut Jean-Paul II pour la famille, il avait écrit à sœur Lucie, la voyante survivante de Fatima. Celle-ci lui avait répondu : « La bataille finale entre le Seigneur et le règne de Satan portera sur le mariage et la famille. N'ayez pas peur, car tous ceux qui travailleront pour le caractère sacré du mariage et de la famille seront toujours combattus et hais de toutes les manières,

parce que c'est le point décisif. Cependant, Notre-Dame lui a déjà écrasé la tête. » Depuis 1968, les menaces contre la famille n'ont cessé de croître. Saint Jean-Paul II était très conscient de ces menaces. Nous gardons en nos mémoires cet Angélus de 1994, en l'Année internationale de la Famille, où ce saint Pape disait qu'il devait souffrir, être agressé, parce que la famille était agressée. Il nous invitait à comprendre pourquoi le Pape souffrait. Il a offert héroïquement ses souffrances pour la famille.

L'Église doit faire front à la grave menace que font peser sur les familles, les enfants et les jeunes, les idéologues du *gender*. Soyons davantage conscients de cette grave menace. Dans la conclusion de *Familiaris Consortio*, saint Jean-Paul II écrivait :

Je me sens poussé à demander un effort particulier aux fils de l'Église. Dans la foi, ils ont une pleine connaissance du merveilleux dessein de Dieu, ils ont donc une raison de plus de prendre à cœur la réalité de la famille, dans ce temps d'épreuve et de grâce qui est le nôtre. Ils doivent aimer la famille de façon particulière. C'est là une consigne concrète et exigeante. Aimer la famille signifie savoir en estimer les valeurs et les possibilités, en cherchant toujours à les promouvoir. Aimer la famille signifie reconnaître les dangers et les maux qui la menacent afin de pouvoir les surmonter. Aimer la famille signifie faire en sorte de lui assurer un milieu qui soit favorable à son développement. Et c'est encore une forme éminente de l'amour que de redonner à la famille chrétienne d'aujourd'hui, souvent tentée de se décourager ou angoissée par les difficultés croissantes, des raisons de croire en elle-même, dans ses richesses de nature et de grâce, dans la mission que Dieu lui a confiée. « Oui, il faut que les familles d'aujourd'hui se ressaisissent ! Il faut qu'elles suivent le Christ ! » Les chrétiens ont le devoir d'annoncer avec joie et conviction la « Bonne nouvelle » sur la famille, laquelle a absolument besoin d'écouter encore et sans cesse et de comprendre toujours plus profondément les paroles authentiques qui lui révèlent son identité, ses ressources intérieures, l'importance de sa mission dans la cité des hommes et dans celle de Dieu.

II. REFORMER LES CONSCIENCES POUR QUE LA VIE SOIT PROTÉGÉE DE SA CONCEPTION À SON TERME NATUREL

Les évêques de France disent dans leur catéchisme que la vie humaine est d'une valeur inestimable.

A. Notre vie

Quoi de plus nôtre que notre vie ? Et pourtant, elle nous est donnée ! On ne peut que la recevoir, y consentir. Puisque l'homme est créé à l'image de Dieu, la vie est un don sans prix. À ce titre, elle revêt un caractère sacré. C'est pourquoi la vie de tout homme doit être respectée absolument. Y compris par lui-même ! L'homme n'est pas le propriétaire de sa vie. Il en est comme le dépositaire,

l'usufruitier (Pie XII). Je dois donc respecter ma vie parce qu'elle ne m'appartient pas. Mais pour le chrétien, la vie humaine est plus précieuse encore parce qu'elle est ennoblie par la vie éternelle. Le suicide sera donc toujours un mal grave objectivement (Dieu seul est juge en ultime instance de la moralité de l'acte). Mais ma vie terrestre n'est pas un absolu. Je peux être appelé à renoncer à ma propre vie pour un bien supérieur : ainsi, donner sa vie pour ceux que l'on aime, pour la justice ou la charité, ce n'est pas aller contre le cinquième commandement, mais imiter le Christ dans le don de lui-même. C'est ainsi que le Père Maximilien Kolbe, le 14 août 1941, à Auschwitz, a donné sa vie pour un père de famille, et qu'il a été canonisé par Jean-Paul II. Dans l'enfer de ce camp de concentration, où quatre à six millions de personnes humaines ont été horriblement tuées, un signe d'amour a jailli : le martyr de la charité qui s'est présenté à ses bourreaux comme « prêtre catholique ». Sainte Gianna Molla a aussi donné sa vie pour que sa fille vive.

B. La vie des autres

Si je dois respecter ma vie qui ne m'appartient pas, je dois aussi respecter celle des autres qui m'appartient encore moins. Tous sont d'accord aujourd'hui pour dire que le meurtre est abominable, mais a-t-on conscience que l'on peut ne pas respecter la vie de notre prochain de bien d'autres manières ? La conduite automobile : excès de vitesse, dépassements dangereux, conduite en état d'ivresse. On est aussi parfois imprudent en demandant certains travaux dangereux, en faisant faire telle ou telle activité dangereuse. Comment ne pas être profondément choqués en voyant ce qui s'est passé à Tchernobyl et comment ont été envoyés près du réacteur en feu des milliers de personnes sans protection suffisante... Il peut aussi y avoir le non-respect de la vie des autres par omission (pensons au mauvais riche qui ne regardait même pas le pauvre Lazare) et les pauvres Lazare ne manquent pas en notre monde ! La non-assistance à personne en danger n'existe que trop, hélas !

C. L'avortement

Il est important de citer ce que les évêques de France disent à ce sujet dans leur catéchisme :

L'avortement est de loin, par le nombre, la manifestation la plus grave du mépris de la vie humaine de l'innocent... Il faut affirmer qu'objectivement l'avortement est un acte très grave. Le concile Vatican II affirme que l'avortement est un « crime abominable » parce que Dieu, Maître de la vie, a confié aux hommes le noble ministère de la vie et que, précisément, ils abusent de cette confiance en devenant les meurtriers de ceux dont ils sont appelés à être les protecteurs. S'il existe des cas de détresse tragiques, les dispositions actuelles de la législation française contribuent,

malgré leurs bonnes intentions, à obscurcir la conscience. « C'est légal donc c'est moralement permis, pense-t-on trop facilement... »

Il serait très important que l'on rappelle aux députés ou sénateurs qui se disent catholiques que voter pour l'introduction dans la Constitution du droit à l'avortement est un acte très grave, qui leur fait courir le risque de l'excommunication prévu dans le Code de Droit Canon de l'Église.

D. L'euthanasie

L'Église ne pourra jamais admettre comme acte moral l'euthanasie en tant qu'acte volontaire pour abrégier la vie de quelqu'un. La Vie humaine est don de Dieu, elle n'appartient à aucun homme ni à aucun État. Nul n'a droit de vie ou de mort sur son prochain. Nul ne peut dire si telle ou telle vie vaut la peine d'être vécue ou non ! Là encore, les hommes politiques catholiques auront besoin d'être soutenus par nous pour être fidèles à la Révélation en ces temps où la France veut faire passer la loi légalisant l'euthanasie.

E. La santé

Les évêques de France incluent dans ce cinquième commandement le respect de la santé. « L'homme est appelé à se respecter dans sa dimension corporelle. Il ne peut disposer de son corps par l'automutilation ou la stérilisation. Celles-ci sont toujours moralement graves, et péchés graves quand elles sont accomplies volontairement. » Saint François d'Assise disait que l'on devait avoir soin de Frère âne. Tous connaissent les méfaits du tabac, de l'alcool, de la bonne chère... nul n'a le droit de nuire à sa santé inutilement.

F. La FIVETE ou fécondation en laboratoire

Certains seront probablement étonnés de relever, dans le *Catéchisme des Évêques de France*, que l'on parle de la FIVETE dans ce cinquième commandement. Or, cette technique de procréation artificielle n'a pas pour but de supprimer la vie, mais de la donner ! Nous savons quelles ont été les réactions contre le texte de Rome en 1987. Rome ne se souciait pas, disaient les contestataires, de la détresse des couples ne pouvant pas avoir d'enfants. Par la procréation *in vitro*, ils allaient enfin pouvoir engendrer. Les évêques de France rappellent ce que le Magistère romain avait enseigné : « La transmission de la vie humaine a une originalité propre, qui dérive de l'originalité même de la personne humaine. À méconnaître cette originalité, on s'expose à ne pas respecter, à leur source même, l'amour et la vie. » (p. 336.) Ainsi la vie ne peut pas être le fruit d'un acte technique, mais seulement de l'acte d'amour conjugal des époux. On voit comment la FIVETE, apparemment au service de la vie, peut dériver en mé-

pris de l'amour authentique et de la vie. Et puis, dans cette technique, combien d'embryons sont destinés à la mort !

G. Manipulation d'embryons

À la suite de la FIVETE, il faut noter aussi ce danger actuel qui banalise la vie humaine et que l'Église ne peut que réprouver énergiquement.

H. Guerre et légitime défense

Nous ne citerons que cette phrase du *Catéchisme des Évêques de France* :

On peut tendre sa joue... mais pas celle du prochain. Un père de famille doit défendre autant qu'il peut, même par la force, sa femme ou ses enfants agressés. Dans notre pays la « non-assistance à personne en danger » est un délit. La passivité des témoins est une des causes de la criminalité actuelle.

III. LE BEL AMOUR CONJUGAL DANS LE PLAN DE DIEU

Que serait devenu l'amour conjugal sans la courageuse encyclique de Paul VI, *Humanae vitae* (*De la vie humaine*) ? On peut se le demander, tant ce Pape était isolé pour faire entendre la voix de l'Église. Les médias de l'époque se sont moqués de lui. Des évêques, prêtres, théologiens et fidèles ont refusé son enseignement et certains continuent à le refuser. Pourquoi ? Paul VI avait pourtant rappelé le plan de Dieu sur l'amour conjugal. Il avait situé ce dernier dans une vision globale de l'homme, dans sa vocation naturelle et terrestre mais aussi surnaturelle et éternelle.

Dieu a donné deux buts à l'amour conjugal : l'union des époux et la procréation. En vertu de ces deux significations données par le Créateur, qu'aucune autorité humaine ne peut changer sans grave infidélité au plan de Dieu, Paul VI déclarait :

En conformité avec ces points fondamentaux de la conception humaine et chrétienne du mariage, nous devons encore une fois déclarer qu'est absolument à exclure, comme moyen licite de régulation des naissances, l'interruption directe du processus de génération directement voulue et provoquée... et toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou moyen de rendre impossible la procréation. (HV n°14)

Dans l'esprit de Paul VI, toutes ces actions sont des désordres : « Il n'est pas permis, même pour de très graves raisons, de faire le mal afin qu'il en résulte un bien. » Saint Jean-Paul II avait énergiquement réaffirmé l'enseignement de Paul VI en plusieurs occasions. En 1988, pour les vingt ans d'*Humanae vitae*, il avait déclaré que Paul VI, en qualifiant l'acte contraceptif d'intrinsèquement illi-

cite, avait voulu enseigner que la norme morale était telle qu'elle n'admettait aucune exception. Quelques années plus tôt, saint Jean-Paul II avait déclaré à des prêtres que, par la contraception artificielle, les époux enlevaient à leur sexualité sa capacité procréatrice potentielle et s'attribuaient un pouvoir qui n'appartenait qu'à Dieu : celui de décider en ultime instance de la venue d'une personne humaine à l'existence. L'acte contraceptif était aussi, pour ce saint Pape, une limitation substantielle à l'intérieur du don réciproque des personnes et un refus objectif de donner à l'autre tout le bien de la féminité ou de la masculinité. Pour saint Jean-Paul II, enfin, la contraception artificielle contredisait la vérité de l'amour conjugal.

Nous n'avons pas épuisé le sujet sur les dix Commandements, fondements de toute civilisation authentique. Nous n'avons pas parlé du vol et du mensonge, qui sont des commandements absolus car donnés en forme négative. Si la dignité de la personne n'est ni reconnue, ni protégée, si ses biens ne sont pas respectés, si les relations sociales ne sont pas protégées par la confiance dont le fondement sûr est le huitième commandement, qui interdit le mensonge, aucune civilisation humaine digne de ce nom n'est possible. La Loi naturelle, explicitée par la révélation des dix Commandements, est le seul fondement sûr d'une civilisation humaine authentique. Tous les hommes de bonne volonté, par leur raison éclairée par leur conscience morale, peuvent le comprendre. Soyons les témoins courageux et fidèles de la Loi naturelle.

IV. L'ÉDUCATION ET L'APPRENTISSAGE DE LA LOI.

Nous concluons ce Forum par ce qui fait le noyau central de notre charisme : l'éducation des cœurs à la ressemblance des Cœurs de Jésus et de Marie. Notre Père Fondateur a compris l'importance de l'éducation dans le scoutisme. Mère Marie-Augusta l'a comprise au moment de sa conversion vers l'âge de vingt ans, par son expérience auprès des jeunes filles qui suivaient avec elle les cours du soir à Paris pour devenir infirmières. Elles avaient grand besoin d'être éduquées.

La spiritualité de saint Ignace de Loyola l'a confirmée dans cette mission d'éducation. Dans leur collaboration de Fondateur et Fondement de notre Famille Missionnaire de Notre-Dame, le Père et Mère Marie-Augusta ont mieux compris enfin l'importance de la complémentarité de l'homme et de la femme. L'homme éduque paternellement, la femme éduque maternellement. Mais l'éducation est une mission de longue haleine qui demande beaucoup d'amour, de patience, de persévérance et de confiance. Le modèle de tout éducateur est Dieu le Père. Nous ne Le connaissons pas assez. Et pourtant, la Bible est là pour nous permettre de mieux Le connaître, L'aimer et L'imiter.

Le don de la Loi : une pédagogie divine

Saint Paul nous aide à mieux comprendre pourquoi Dieu, six cents ans après Abraham, a donné la Loi, par l'intermédiaire de Moïse. La méditation des écrits de saint Paul nous fera comprendre la pédagogie divine en ce qui concerne l'éducation morale des membres du Peuple d'Israël. Ce sujet est le plus difficile des lettres de l'Apôtre des Nations. Cet Apôtre a dit et redit que nous ne sommes pas sauvés à cause de l'observance de la Loi mais à cause de la Foi en Jésus-Christ, seul Rédempteur des hommes. Pourtant Saul, le zélé pharisien, aimait profondément la Loi qui donnait à son Peuple une Sagesse qui en faisait un Peuple au-dessus de tous les autres peuples. Il avait observé quasi à la perfection la Loi de ses Pères. Mais il a compris sur le chemin de Damas que la Loi n'était pas suffisante : c'est uniquement par la Foi au Christ, qui s'est donné pour nous, que nous sommes sauvés.

Alors, la Loi serait-elle inutile ? Non, bien sûr ! Saint Paul dit bien que la Loi est bonne, mais elle n'a pas permis d'atteindre la perfection. La Loi, pour saint Paul, a été donnée en attendant le Christ. Elle a été comme un tuteur que l'on donne aux enfants pour leur éducation. Tant que nous sommes enfants ou esclaves, nous avons besoin de la Loi, car nous n'avons pas atteint la maturité et la vraie liberté. Une fois venu le Christ et reçu le don de l'Esprit-Saint, nous entrons dans la liberté de l'Esprit.

Mais attention : la pensée de saint Paul a été très déformée tout au long de l'histoire de l'Église ! On ne peut pas interpréter saint Paul en étant en contradiction avec l'Évangile. Jésus, dans le discours sur la montagne, a dit qu'Il n'était pas venu abolir la Loi mais l'accomplir et demander davantage. Ainsi, nous pouvons comprendre saint Paul en l'interprétant selon son esprit : les hommes qui vivaient avant le Christ ne vivaient pas sous le régime de la grâce apportée par le Christ. Ils avaient donc besoin de vivre sous une Loi qui leur permettait de demeurer dans l'Alliance de l'Ancien Testament et de recevoir par anticipation les grâces que le Christ leur mériterait. Ils ne pouvaient donc pas encore connaître le nouveau Commandement de l'Amour parce que Jésus n'avait pas encore donné sa vie pour les hommes pécheurs en pardonnant à ses bourreaux. Cette Loi était pour eux comme un tuteur qui a la mission de garder les enfants dans le droit chemin.

Le Christ est venu nous racheter et nous faire entrer dans la liberté de l'Esprit. Il n'annule pas la Loi, mais Il permet, par les grâces de la Rédemption, de la suivre et d'aller au-delà de la lettre de la Loi pour vivre dans l'amour de charité. Saint Augustin a donc pu définir ainsi la Loi du Nouveau Testament : « Aime et fais ce que tu veux ». Mais attention : aime = aime de l'amour de charité.

On peut comprendre aussi saint Paul en faisant référence à l'autre thème dominant de ses lettres : le combat entre la chair et l'esprit. Dans l'Ancien Testament, l'homme demeurait esclave de la tyrannie de la chair. La Loi lui permettait de découvrir la Volonté de Dieu, son esprit voulait ce bien, mais il n'était pas capable d'accomplir la Volonté de Dieu, car la loi de la chair le tyrannisait et lui faisait accomplir le mal qu'il ne voulait pas (Rm 7). Le Christ nous a libérés de cette tyrannie et, désormais, par l'Esprit-Saint qui habite en nous, nous pouvons vivre dans la liberté des enfants de Dieu, dans la loi de l'Esprit. Saint Paul énumère, dans l'épître aux Galates, les fruits de la chair, et ceux de l'Esprit : « Amour, joie, paix, patience, bonté, bienveillance, fidélité, douceur et maîtrise de soi. En ces domaines, la Loi n'intervient pas. Ceux qui sont au Christ Jésus ont crucifié en eux la chair avec ses passions et ses convoitises. Puisque l'Esprit nous fait vivre, marchons sous la conduite de l'Esprit. » (Ga 5, 22-25.) On découvre alors que, lorsque l'on aime de l'amour de charité, on ne peut pas accomplir les œuvres de la chair.

Les commandements de Dieu sont les limites *minima* nécessaires données par notre Créateur pour que nous demeurions dans l'agir moral des êtres créés à son image et ressemblance. Lorsque notre cœur est de plus en plus possédé par l'Amour de charité, il est bien évident qu'il ne peut pas se contenter de ne pas enfreindre les commandements, mais il désire aimer Dieu de plus en plus... Saint Augustin n'avait plus besoin de se rappeler tous les matins les trois premiers commandements, car il est bien évident qu'il n'était plus tenté par l'idolâtrie, le blasphème et le non-respect de la sanctification du Jour du Seigneur ! Mais Augustin pécheur aurait eu grand besoin de ce rappel journalier pour sortir de son péché ! Les trois premiers commandements sont donc des balises qui permettent de juger les fruits de nos œuvres concernant Dieu : si je ne sanctifie plus mes dimanches, si je blasphème le nom de Dieu et si je Le prends à témoin de mes faux témoignages, si une autre idole a pris la place de Dieu dans ma vie, alors mon âme est en danger... je dois opérer une conversion. Les cinq autres commandements sont d'autres balises qui permettent de juger les fruits de nos œuvres concernant notre prochain : le respect de sa personne et de ses biens. Les deux derniers commandements sont enfin les dernières balises qui permettent de juger les fruits des œuvres concernant notre âme : ne pas vivre selon les tendances de la chair mais selon la loi de l'Esprit dans la vraie liberté et la pureté du cœur.

La pédagogie divine est donc claire : les commandements sont nécessaires tant que l'on n'a pas atteint la maturité spirituelle des fidèles qui vivent selon la loi de l'Esprit ou, selon saint Augustin, selon la charité. Les commandements doivent donc être proposés sans peur par l'Église à tous les hommes, car ils

sont le minimum indispensable pour acquérir la sagesse et vivre en paix ! Notre monde actuel a un urgent besoin des commandements de Dieu, son unique Créateur !

La pédagogie de Dieu a-t-elle échoué ? Si l'on se contentait de méditer les sept premiers chapitres de la lettre aux Romains, on pourrait dire que la pédagogie de Dieu a échoué, puisque saint Paul fait cette constatation : tous les hommes sont de fait pécheurs. Les païens sans la Loi, les Juifs avec la Loi : tous ont désobéi à Dieu, tous sont privés de la grâce de Dieu !

La Loi n'a-t-elle donc pas suffi pour obtenir le salut ? Non, la Loi n'a pas suffi, c'est évident. L'homme, de fait, marqué par le péché originel et ses péchés personnels, n'a pas été capable d'obéir à tous les préceptes de la Loi. Mais, dans le chapitre 8, saint Paul redonne confiance : par le Christ, nous sommes rachetés et nous recevons l'Esprit-Saint qui nous rend capables, non seulement d'obéir aux dix Commandements, mais encore d'aimer comme le Christ et de vivre les Béatitudes !

Dans la pédagogie de Dieu, la Loi, explique saint Paul, est intervenue pour manifester le péché : c'est-à-dire pour montrer à tous les hommes que personne ne pouvait se sauver par ses propres forces. Nous avons tous nécessairement besoin d'un Sauveur : Jésus ! Ainsi, la Miséricorde divine est nécessaire. Tous sont pécheurs, mais tous sont sauvés gratuitement. La pédagogie divine n'a pas échoué. Elle est, au contraire, réaliste, et elle permet de ne pas nous décourager dans notre mission d'éducateurs.

En notre monde actuel, beaucoup ne vivent pas selon les commandements de Dieu, mais nous n'avons pas à nous décourager : prions, offrons, pour que les pécheurs découvrent, dans la lumière de la Loi, leur péché, et qu'ils se tournent vers Jésus leur Sauveur qui veut leur donner sa miséricorde.

L'éducation intégrale que nous sommes appelés à donner vise à faire passer l'homme à l'image d'Adam après la chute et la femme à l'image d'Ève après la chute, à l'homme à l'image du nouvel Adam, Jésus, et à la femme à l'image de la nouvelle Ève : la Vierge Marie. Saint Paul, dans le chapitre 5 de la lettre aux Galates, redisons-le, nous exhorte à ne plus être esclaves de la loi de la chair, pour vivre de la Loi de l'Esprit et faire fructifier les fruits de l'Esprit (Ga 5, 22).

Saint Paul, en 2 Th 1, 11, nous appelle à vivre saintement afin que le nom de Jésus soit glorifié en nous. Quelle responsabilité que la nôtre ! Notre vie chrétienne est témoignage ! Saint Jean-Paul II rappelait le scandale causé par l'incohérence des chrétiens : nous devons être chrétiens à la Messe du dimanche, mais aussi dans nos paroles et nos actes de chaque jour ! Certes, nous sommes des

pécheurs, mais ne nous habituons pas au péché grave et surtout ne scandalisons pas, nous savons ce que Jésus a dit de ceux qui scandalisaient les petits enfants, nous l'avons déjà rappelé en ce Forum ! Nous avons la responsabilité de la glorification du Nom de Dieu : là où les saints passent, Dieu passe avec eux, disait le curé d'Ars ! Nos amis peuvent-ils dire que là où nous passons, Dieu passe avec nous ? Prenons la résolution de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus : « Je ne me découragerai jamais. » Invoquons Dieu notre Père, Jésus, l'Esprit-Saint, la Vierge Marie, saint Joseph, notre Ange gardien, les Anges et les saints. Ils nous aideront, malgré nos faiblesses, à donner le témoignage d'une vie chrétienne cohérente. Nous faisons des « erreurs », ce n'est pas grave si elles ne sont pas faites dans un esprit de haine ou de vengeance. L'amour nous les fera réparer ! Soyons les témoins de la Loi de Dieu et n'ayons pas peur d'éduquer les personnes dont nous avons la charge à vivre cette Loi, à aimer cette Loi et à désirer qu'elle devienne enfin le fondement de la civilisation de l'Amour à laquelle nous aspirons et pour laquelle nous prions, souffrons et offrons.

Concluons par le psaume 118 :

De quel amour j'aime ta loi, Seigneur ! Mon partage, Seigneur, je l'ai dit, c'est d'observer tes paroles. Mon bonheur, c'est la loi de ta bouche, plus qu'un monceau d'or ou d'argent. Que j'aie pour consolation ton amour, selon tes promesses à ton serviteur ! Que vienne à moi ta tendresse et je vivrai : ta loi fait mon plaisir. Aussi j'aime tes volontés, plus que l'or le plus précieux. Je me règle sur chacun de tes préceptes, je hais tout chemin de mensonge. Quelle merveille, tes exigences, aussi mon âme les garde ! Déchiffrer ta parole illumine, et les simples comprennent.